

Procès-verbal du Conseil municipal du 24 janvier 2024

Date de convocation : 17 janvier 2024

Secrétaire de séance : Jean-Baptiste Perret

Etaient présents : P. Métral ; B. Barbier ; Y. Jardin ; C. Goirand ; JP. Sénéclauze ; M. Charbonnel ; M. Fouché ; G. Cristofoli ; JB Perret ; Y. Champin-Hugny ; C. Rivoire ; P. Saulnier ; M. N Caradot ; C. Boizot ; N. Béal ; V. Richard.

Absents excusés : JM Bourguignon ; F. Gayelen ; R. Grenier ; K. Tardy.

1/ Présentation des zones d'accélération énergétique de Chavanay (ZACC) :

Monsieur Jean-Paul Sénéclauze explique que l'Etat nous demande d'établir des cartes de la commune avec différentes énergies renouvelables afin d'anticiper l'accélération de leur déploiement tout en garantissant la protection de la biodiversité et la souveraineté alimentaire à travers l'effort de réduction de l'artificialisation des sols.

Il s'agit de tracer le contour des zones les plus adaptées à telle ou telle source d'énergies renouvelables, sur du foncier déjà artificialisé ou ne présentant pas d'enjeux environnementaux majeurs en mobilisant les terrains sans usage et les abords des infrastructures.

Six cartes sont présentées : réseau de chaleur, solaire photovoltaïque, solaire thermique, géothermie, biomasse, ombrières photovoltaïques.

Aucune carte n'est proposée pour l'énergie éolienne.

Les cartes de ces Zacc sont accessibles sur notre site internet pour concertation avec la population ainsi que le PowerPoint de présentation. Elles sont également consultables en mairie et les remarques devront être faites par mail ou sur un registre disponible en mairie.

L'approbation de ces Zacc fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal.

2/ Echange de parcelles à l'OAP de Luzin avec la société SEFI :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'un lotissement est en cours de construction au chemin du Bouchet. Ce lotissement est réalisé dans le cadre d'une OAP (orientation d'aménagement et de programmation) par la société SEFI.

Il convient aujourd'hui de procéder à un échange de parcelles avec cette société. En effet les parcelles cadastrées AC 223, 224, 225 et 226, qui débordent sur l'avenue du Rhône, constituent plusieurs accès à ce nouveau lotissement.

Ces parcelles devront être cédées au lotisseur, en échange des parcelles cadastrées AC 208, 210 et 218 et AM 296, 298 et 302 lui appartenant, et situées en bordure du chemin du Bouchet, aux fins d'élargissement de cette voie communale.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** ces échanges de parcelles avec la société SEFI.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces échanges de parcelles.

3/ Vente d'une partie de parcelle de la ZAC de Verlieu à la société SF Métallerie Concept :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la société SF Métallerie Concept, située à la ZAC de Verlieu, souhaite acquérir une partie de parcelle appartenant à la commune (voirie) afin d'élargir son parking.

Cette parcelle a une superficie de 155 m². Elle a été négociée à 32 € le m², soit un montant de 4960 €. Les frais de notaire et de géomètre resteront à la charge de cette société.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** la vente d'une partie de la voirie de la ZAC de Verlieu à la société SF Métallerie Concept.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

4/ Repas de l'amitié/ participation financière des conjoints et des accompagnants :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le repas de l'amitié, organisé par la commune pour les personnes âgées de Chavanay et leurs conjoints, aura lieu le 18 février 2024.

Les personnes âgées de plus de 74 ans bénéficient de la gratuité du repas, en revanche les conjoints (de moins de 74 ans) ou 1 seul accompagnant doivent verser une participation pour ce repas.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Fixe à 37 €** le prix du repas de l'amitié pour les conjoints de moins de 74 ans.
- **Fixe à 37 €** le prix du repas de l'amitié pour la personne accompagnant 1 personne invitée à ce repas.

5/ Mise en place d'une borne de rechargement pour voiture électrique en partenariat avec le SIEL :

Monsieur le Maire indique que la volonté de l'Etat d'impulser la mobilité électrique a conduit le gouvernement à encourager les collectivités et des opérateurs privés à s'engager dans cette démarche. Il a mis en place un dispositif d'aide au déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides piloté par l'ADEME.

En conséquence, le SIEL-TE a souhaité engager un programme de déploiement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables.

L'adhésion à cette compétence est prise pour 6 ans renouvelable tacitement.

Cette borne sera située à Luzin, au bord de la RD 1086, au niveau du parking qui fait face à Cuvy automobiles. Le coût de fonctionnement à la charge de la commune sera de 900 € par an

Où cet exposé et après en avoir délibéré, avec 3 voix contre, 4 abstentions et 9 voix pour, le Conseil Municipal :

- **Adhère**, pour 6 ans, à la compétence optionnelle « IRVE : Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques » mise en place par le SIEL-TE à compter du 1^{er} février 2024.

-**Approuve** le transfert de cette compétence au SIEL-TE pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,

-**Met** à disposition du SIEL-TE les ouvrages correspondants pour la durée de l'adhésion de 6 ans,

-**Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

6/Questions diverses :

Commission bâtiments communaux : Vice-Président : Yannick Jardin :

Eglise du bourg : la dépollution est en cours. Des travaux supplémentaires seront à intégrer dans le dossier de l'assurance, comme le nettoyage du linge d'église.

Abri pour les parents d'élèves : il sera mis en place en 2024 à proximité de la nouvelle entrée de l'école du bourg

Commission écoles, communication : Vice-Présidente Brigitte Barbier :

Le bulletin municipal est en cours d'impression.

50 ans du parc du Pilat : la commune est retenue pour un évènement : l'implantation d'une sphère au-dessus de la Serve (« museum of the moon », financée par le parc. L'étude technique est en cours.

Commission sociale : Vice-Présidente : Christiane Goirand :

Micro-crèche : l'état des lieux aura lieu le 29 janvier pour une reprise le 1^{er} mars et une ouverture le 1^{er} septembre.

Commission urbanisme, réseaux, voirie : Vice-président : Jean-Paul Sénéclauze :

Virage de l'église sur la RD7 : les travaux seront achevés courant février.

Elargissement de l'impasse du Bief : la consultation des entreprises est en cours.

Eclairage led du stade de foot : la réception des travaux se déroulera le 13 février en présence de la ligue.

Prochain conseil municipal :

Le Mercredi 21 février 2024 à 20h.

La séance est levée à 23h10.